

Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 775-0718

Québec, le 10 octobre 2003

M. Dominic Boula
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer – C.P. 1000
Mont-Joli (Qc) G5H 3Z4

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

Monsieur,


À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 16, 17 et 18 septembre derniers sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante :

- Comment considérez-vous le cumul des impacts de ce projet et des autres en cours dans la même région (Manouane et Kénogami) sur l'omble de fontaine et la ouananiche, pour les espèces elles-mêmes et les activités qu'elles supportent ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 16 octobre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 775-0718

Québec, le 31 octobre 2003

M. Dominic Boula
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer – C.P. 1000
Mont-Joli (Qc) G5H 3Z4

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

Monsieur,

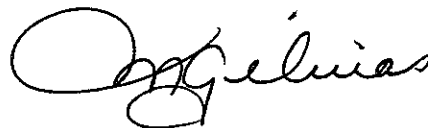
En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

- Dans ses questions et commentaires au promoteur, Pêches et Océans Canada estimait que le chemin d'accès à la centrale devait être relocalisé ou modifié de façon à réduire l'empiètement sur le milieu aquatique (DB18, p. 13). La variante optimisée présentée par le promoteur répond-elle à cette préoccupation (DA49) ? Est-ce que des mesures particulières pourraient être exigées afin de réduire au minimum les répercussions du chemin d'accès sur le milieu aquatique lors de sa construction ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 7 novembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Coordonnatrice du secrétariat de la commission